

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe Dinh

N° 222132-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 53-2023/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP)
du vendredi 27 octobre 2023

Le **vendredi 27 octobre 2023 à 11 heures 06**, la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Julien Tran Ap, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 199003-2023/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 2 du budget de la province Sud pour l'exercice 2023 – *délibération APS* ;
- **rapport n° 182780-2023/1-ACTS** : projet de délibération acceptant une donation et habilitant la présidente de l'assemblée de la province Sud à signer les actes afférents – *délibération APS*.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Absents :

M. Guy-Olivier Cuenot et M. Philippe Michel.

Procurations* :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
Mme Françoise Suve donne procuration à M. Julien Tran Ap.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, Mme Nadine Jalabert, Mme Muriel Malfar-Pauga, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Aloisio Sako, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Laura Vendegou et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Blaise, premier vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE) ;

Ainsi que par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Pierre Breymand, directeur de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;
Mme Morgan Grassineau, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;
Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
Mme Mélyssa Julia, directrice adjointe des ressources humaines (DRH) ;
M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;
M. Cyril Mestre, chef de service adjoint de la stratégie et de la production (SSP/DEL) ;
Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
Mme Sandra Sontheimer, gestionnaire des projets stratégiques (SCS/DDDT).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 199003-2023/1-ACTS** : projet de délibération portant décision modificative n° 2 du budget de la province Sud pour l'exercice 2023 – *délibération APS*.

Le budget de la province Sud pour l'exercice 2023 est arrêté à 80,9 milliards XPF sur la base des deux délibérations suivantes :

- le budget primitif du 5 décembre 2022, pour	66 310 569
117 XPF ;	
- la décision modificative n° 1, budget supplémentaire du 8 juin 2023, pour	14 592 471
290 XPF.	

Le présent projet de décision modificative n° 2 soumis à votre approbation a pour principal objet l'ajustement de crédits de paiement sur les charges de personnel et interventions en section de fonctionnement.

En effet, les éléments de consommation constatés, à ce jour, conduisent à proposer des ajustements de crédits sur les charges de personnel, et les interventions pour le programme provincial d'insertion citoyenne (PPIC).

Concernant les charges de personnel, il s'agit essentiellement de redéploiements de crédits à hauteur de 45 millions XPF au sein de la masse salariale à partir des chapitres 930-Administration et 939-Economie vers le chapitre 934-Santé.

Enfin, à l'occasion de cette délibération modificative, il vous est également proposé d'ajuster le programme provincial d'insertion citoyenne de + 20 millions XPF sur le chapitre 936-Travail, emploi & formation par transfert de crédits disponibles sur l'enveloppe des opérations non ventilées

Au global, l'abondement de ces postes s'élèvent à **65 millions XPF** par transfert de crédits, de chapitre à chapitre, à partir d'opérations dont la disponibilité budgétaire permet d'optimiser l'exécution des crédits de paiement d'ici la fin de l'année.

Ainsi dans le cadre de cette décision modificative, aucun nouveau crédit n'est donc inscrit.

S'agissant de transferts de crédits au sein de chaque section budgétaire, le montant du budget pour l'exercice 2023 reste inchangé et est maintenu à la somme de 80 903 040 407 XPF ventilés comme suit par section :

- section d'investissement	:	23 430 037 853 XPF
- section de fonctionnement	:	57 473 002 554 XPF

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Balance des transferts par chapitre

Chapitre - libellé chapitre	Opération	OP - Libellé	BUDG.23	DM2	BUDG.23 ajusté
930-ADMINISTRATION GENERALE	06D00212	MASSE SALARIALE	1 719 715 924	-10 000 000	1 709 715 924
	12D03799	OPERATIONS NON VENTILEES	1 009 531 657	-20 000 000	989 531 657
934-SANTE	06D00212	MASSE SALARIALE	1 217 396 732	45 000 000	1 262 396 732
936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	06D00278	PPIC	419 988 264	20 000 000	439 988 264
939-ECONOMIE	06D00212	MASSE SALARIALE	1 333 882 501	-35 000 000	1 298 882 501
Total général			5 700 515 078	0	5 700 515 078

Balance par chapitre

Sect	Chapitre - libellé chapitre	RECETTE			DEPENSE			
		BUDG.23	DM2	BUDG.23 ajusté	BUDG.23	DM2	BUDG.23 ajusté	
INV	001-SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	1 891 557 821		1 891 557 821			0	
	900-ADMINISTRATION GENERALE	142 990 493		142 990 493	2 540 431 945		2 540 431 945	
	901-SECURITE ET ORDRE PUBLIC			0	316 000 000		316 000 000	
	902-ENSEIGNEMENT	1 375 663 528		1 375 663 528	2 204 235 450		2 204 235 450	
	903-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	37 063 388		37 063 388	852 377 030		852 377 030	
	904-SANTE	104 789 809		104 789 809	198 343 174		198 343 174	
	905-PROTECTION ET ACTION SOCIALE	722 683 729		722 683 729	1 418 565 339		1 418 565 339	
	906-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	0		0	7 224 040		7 224 040	
	907-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	154 753 715		154 753 715	2 597 542 136		2 597 542 136	
	908-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	755 239 022		755 239 022	3 290 784 436		3 290 784 436	
	909-ECONOMIE	26 890 609		26 890 609	937 623 139		937 623 139	
	922-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 842 384 122		1 842 384 122			0	
	923-DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0		0	2 746 884 057		2 746 884 057	
	924027-REHABILITATION DES SITES DEGRADEES			0	7 826 200		7 826 200	
	924037-EXTENSION DES PISTES DE TINA	17 500 000		17 500 000	18 592 933		18 592 933	
	924072-LOT LEPREDOUR			0	1 787 974		1 787 974	
	924073-BOUCLES DE TINA			0	130 976 340		130 976 340	
	924079-YATE-RM10 & RM13			0	0		0	
	924082-AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE WAHO	0		0	53 523 660		53 523 660	
	924086-PLAN DE PREVENTION DES FEUX DE FORETS	38 444 702		38 444 702	58 000 000		58 000 000	
	924087-RESTRUCTURATION DE LA FOL	227 599 957		227 599 957	227 131 200		227 131 200	
	924088-RESORPTION DEPOTS SAUVAGES	10 500 000		10 500 000	21 000 000		21 000 000	
	924089-FARINO-ROUTES MUNICIPALES			0	0		0	
	924090-CONSERVATION DES SITES PRIORITAIRES DE FORET SECHE			0	1 980 000		1 980 000	
	925-OPERATIONS PATRIMONIALES (OPERATION D'ORDRE)	2 699 208 800		2 699 208 800	2 699 208 800		2 699 208 800	
	926-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OP D'ORDRE)	5 900 000 000		5 900 000 000	3 100 000 000		3 100 000 000	
	951-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)	7 138 768 158		7 138 768 158			0	
	954-PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)	344 000 000		344 000 000			0	
	Total INV			23 430 037 853	23 430 037 853		23 430 037 853	
	FONC	002-RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 587 471 489		7 587 471 489			0
		930-ADMINISTRATION GENERALE	247 704 696		247 704 696	7 467 626 460	-30 000 000	7 437 626 460
		931-SECURITE ET ORDRE PUBLIC			0	187 000 000		187 000 000
		932-ENSEIGNEMENT	288 776 976		288 776 976	15 416 926 219		15 416 926 219
933-CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS		75 078 408		75 078 408	1 168 729 807		1 168 729 807	
934-SANTE		262 500 000		262 500 000	3 420 557 714	45 000 000	3 465 557 714	
935-PROTECTION ET ACTION SOCIALE		2 083 140 000		2 083 140 000	7 821 799 292		7 821 799 292	
936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE		586 254 050		586 254 050	1 231 869 593	20 000 000	1 251 869 593	
937-AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT		107 650 000		107 650 000	865 892 419		865 892 419	
938-TRANSPORTS ET COMMUNICATION		334 557 468		334 557 468	1 748 858 310		1 748 858 310	
939-ECONOMIE		20 000 000		20 000 000	4 071 374 582	-35 000 000	4 036 374 582	
940-IMPOSITIONS DIRECTES		1 200 000 000		1 200 000 000			0	
941-AUTRES IMPOTS ET TAXES		6 010 000 000		6 010 000 000	135 000 000		135 000 000	
942-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		35 500 869 467		35 500 869 467			0	
943-OPERATIONS FINANCIERES		69 000 000		69 000 000	613 600 000		613 600 000	
945-PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				0	285 000 000		285 000 000	
946-TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS (OP D'ORDRE)		3 100 000 000		3 100 000 000	5 900 000 000		5 900 000 000	
953-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)			0	7 138 768 158		7 138 768 158		
Total FONC			57 473 002 554	57 473 002 554	0	57 473 002 554		
Total général			80 903 040 407	80 903 040 407	0	80 903 040 407		

Une présentation a été faite par M. Pannier.

Dans la discussion générale, Mme Jalabert a demandé des précisions sur la consommation liée aux charges du personnel de la province Sud. M. Pannier a expliqué que la volonté est de réaliser une évaluation au plus juste de la consommation de la masse salariale de la province Sud et d'ajuster éventuellement en cours d'année par une décision modificative. Cela a pour objectif d'éviter d'immobiliser des crédits qui auraient pu servir à d'autres fins. Cette estimation, faite chaque début d'année, tient compte de l'état des effectifs de la collectivité, des mesures internes liées notamment au glissement vieillesse-technicité et des mesures exogènes telles que les augmentations des cotisations dont celles concernant la Caisse locale de retraite.

En outre, Mme Jalabert a souhaité savoir s'il y a déjà un fléchage prévu pour les crédits de 45 millions de francs CFP qui ont été redéployés vers le chapitre « santé ». Tout d'abord, M. Arsapin a fait savoir que ce montant est composé de 35 millions provenant du chapitre 939 « Economie » qui regroupe les services économiques et de 10 millions issus du chapitre 930 « Administration générale » qui regroupe les rémunérations et charges des services fonctionnels. Ensuite, Mme Morvan a ajouté qu'il n'y a pas de répartition expressément dédiée à des corps ou des sites, mais il s'agit d'un montant estimé nécessaire pour répondre à la consommation de ce chapitre qui est plus dynamique par rapport à 2022. M. Pannier a précisé que ce transfert de crédits permettrait de couvrir les besoins en personnel

médical et paramédical des centres médico-sociaux (CMS) de la province Sud qui sont tous restés ouverts, ce qui n'est pas le cas de certaines structures d'autres collectivités. D'ailleurs, il a fallu renforcer les CMS de Bourail et de La Foa à cause de ces fermetures.

Par ailleurs, Mme Jalabert a évoqué l'apport de recettes supplémentaires issues de la décision modificative votée récemment par le congrès de la Nouvelle-Calédonie. M. Pannier a confirmé que la Nouvelle-Calédonie a annoncé un léger surplus par rapport aux estimations sur la fiscalité de répartition, d'où l'élaboration par celle-ci d'une décision modificative. L'assiette de répartition est donc estimée à 109 milliards de francs CFP pour 2023 et devra être attribuée en totalité. En effet, la Nouvelle-Calédonie versait jusqu'à présent 95 % des dotations aux collectivités selon un principe prudentiel et les versements se faisaient par douzième. Néanmoins, volume des versements ne se fera plus par douzième et les dotations seront désormais octroyées à 100 % sur l'année en cours. Cette évolution fait suite au contentieux qui opposait la province des îles Loyauté à la Nouvelle-Calédonie et qui a été perdu par cette dernière.

Mme Jalabert s'est interrogée sur le transfert de 20 millions de francs CFP en faveur du programme provincial d'insertion citoyenne (PPIC). En réponse, Mme Morvan a indiqué que ce dispositif est également plus utilisé. C'est la raison pour laquelle il est proposé ce redéploiement de crédits.

D'autre part, Mme Tiéoué a questionné l'administration sur le taux d'insertion des agents PPIC, sur les dispositifs provinciaux pouvant les aider à s'insérer sur le marché du travail et sur la possibilité d'augmenter leur rémunération. A cela, Mme Morvan a répondu que le taux d'insertion se situe autour de 20 à 25 % et que la direction des ressources humaines (DRH), pilote du dispositif PPIC, travaille avec la direction de l'emploi et du logement (DEL) afin de coupler ce dispositif d'insertion avec ceux portés par la DEL de manière à accompagner au mieux le public cible vers le chemin de l'insertion et de l'emploi. En complément, Mme Morvan a souligné que ce programme se doit d'être renouvelé au regard de son intérêt et que l'année 2024 marquera ses vingt ans d'existence.

Suite à ces propos, Mme Darras a sollicité une note sur le dispositif PPIC présentant notamment la situation et la rémunération des personnes inscrites. M. Pannier a confirmé qu'une note sera communiquée aux conseillers et a rappelé que ce dispositif a pour finalité l'insertion de personnes éloignées du marché du travail grâce à une expérience, une formation et un accompagnement que la province Sud apporte.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Chapitre par chapitre, le projet de délibération portant décision modificative n° 2 du budget de la province Sud pour l'exercice 2023 est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DM2	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 930-ADMINISTRATION GENERALE	0	-30 000 000
	DM2	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 934-SANTE	0	45 000 000
	DM2	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 936-TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	0	20 000 000
	DM2	
	RECETTE	DEPENSE
CHAPITRE 939-ECONOMIE	0	-35 000 000

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

- **Rapport n° 182780-2023/1-ACTS** : projet de délibération acceptant une donation et habilitant la présidente de l'assemblée de la province Sud à signer les actes afférents – *délibération APS*.

Le 11 août 2023, Mme Thérèse SALMON a été reçue par le directeur de l'action sanitaire et sociale de la province Sud sur sa demande.

Mme SALMON est née en 1934. Elle a vécu en Nouvelle-Calédonie et Australie, et conserve des attaches avec ces deux pays.

A cette période de sa vie, elle souhaite effectuer en Nouvelle-Calédonie un apport caritatif marquant pour la communauté. Plus précisément, elle a indiqué son désir de faire un don au profit des enfants maltraités ou en difficulté sociale, sujet qui la préoccupe beaucoup.

Elle a précisé que son projet est, de son vivant, de :

- faire donation à la province Sud de la somme d'un million de dollars australiens (1.000.000 AUD) en vue de l'acquisition ou de la construction d'un bâtiment dédiée à la prise en charge des enfants maltraités ou en difficulté sociale ;
- mettre en place un véhicule juridique, une fondation par exemple, qui, dans la durée, financerait ou concourrait à financer les coûts de fonctionnement de cette structure, et confier le pilotage de ce véhicule à la province Sud. Ce financement s'effectuerait grâce aux fruits de sommes placées à cet effet par Mme SALMON sur des fonds de pensions ou autres produits financiers similaires.

Ce souhait de contribuer à la cause de l'enfance en danger coïncide avec le projet provincial de construction d'un nouveau foyer de l'enfance sur la commune de Bourail, pour succéder de manière ambitieuse à l'actuelle Maison de l'enfance « Les Gaïacs ».

Face à ce programme, Mme SALMON a confirmé sa volonté de faire une donation à la province et de contribuer significativement à la construction de cet équipement. Cette perspective est particulièrement porteuse de sens pour elle car son défunt mari, avec lequel elle a amassé tout au long de leur vie professionnelle les sommes qu'elle souhaite aujourd'hui offrir, a grandi à Gouaro (commune de Bourail), le couple ayant ensuite longtemps vécu et travaillé en Brousse.

Un tel projet constitue une opportunité pour la province Sud, dont l'intérêt est d'accepter cette offre.

Il convient de noter que :

- la donation revêtira impérativement une forme notariée, à l'initiative de la donatrice ;
- la définition du véhicule juridique qui contribuera au financement des coûts de fonctionnement de la structure bouraillaise et les modalités de son pilotage par la province Sud feront également l'objet d'un acte notarié ;

-le montant effectif de la somme qui abondera le budget de la province Sud une fois que la donation aura pris effet dépendra du taux de change dollar australien/franc CFP. A titre purement indicatif, au 25 octobre 2023, la somme de 1 000 000 AUD a pour contrepartie grossière 71 500 000 francs CFP.

Conformément au code des impôts de la Nouvelle-Calédonie, dont l'article Lp. 356 dispose que « *L'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les groupements de provinces, les communes, les groupements de communes et leurs établissements publics sont exonérés des droits de mutation à titre gratuit sur les biens qui leur adviennent par donation ou succession.* », la somme donnée par Mme SALMON ne subira aucune ponction fiscale et pourra être entièrement employée à l'objet qui sera défini par l'acte de donation.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Une présentation a été faite par M. Pannier.

Dans la discussion générale, Mme Jalabert a remercié Mme Salmon pour cette donation qui concourra à la prise en charge des enfants maltraités ou en difficulté sociale. Elle a d'ailleurs souligné la nécessité de se concentrer sur la prévention concernant la thématique de la santé mentale. A titre d'exemple, dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale sur la commune du Mont-Dore, plusieurs actions ont été mises en avant notamment sur le bien-être des agents et sur les moyens de dépister les situations de violences intrafamiliales au niveau scolaire. Mme Jalabert a fait savoir qu'il existe des cas dramatiques de maltraitance infantile et le bilan 2022 de la délinquance en Nouvelle-Calédonie illustre cette problématique.

M. Pannier a partagé le fait que la santé mentale est un réel sujet de préoccupation et sera un des nombreux enjeux en matière de santé publique à traiter dans les années à venir. D'ailleurs, il est constaté une carence sur un certain nombre d'interventions pour certains publics spécifiques tels que les personnes sans domicile fixe. Aussi, les associations ressentent un sentiment d'abandon des structures hospitalières par rapport à cette problématique. De plus, la province Sud pallie les baisses de subventions décidées par les autres collectivités pour maintenir un niveau de service sur la prise en charge de la santé mentale. M. Pannier a alors incité les élus siégeant au congrès à être vigilant sur ce sujet.

En outre, Mme Wateou a salué Mme Salmon pour son initiative qui contribuera concrètement à une meilleure prise en charge dans la protection de l'enfance. Elle a ajouté que sa démarche est exceptionnelle à l'échelle de la province Sud et même de la Nouvelle-Calédonie.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 :

Mme Jalabert a demandé s'il y a déjà eu des donations en faveur de la province Sud, ce qu'a confirmé M. Friat en évoquant la donation de M. William Costes comprenant notamment sa collection d'art, son appartement et une certaine somme d'argent.

Avis favorable de la commission.

Article 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la séance a clôturé la réunion à 11 heures 35.

**Le rapporteur de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Tran Ap".

Julien Tran Ap